

Procès-verbal de l'Assemblée paroissiale du 29 mars 2023

à l'église

<u>Présidence</u> :	Mme Evelyne Charrière Corthésy
<u>Paroissien(ne)s présent(e)s</u> :	26
<u>Auditeurs</u> :	Abbé Robert Niem et Jean-Félix Dafflon, diacre Marly et répondant Arconciel
<u>Excusés</u> :	Mmes Françoise Bulliard, Catherine Schorderet, Sylvie Flückiger, Janine Risse et Père Sébastien Méron

- Tractanda** :
1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 23 mars 2022, à disposition sur le site www.paroisse.ch
 2. Rapport de la présidente
 3. Rapport sur l'état du bâtiment de l'église
 4. Présentation des comptes 2022 et du budget 2023
 - 4a – Rapport de la commission financière sur les comptes
 - 4b – Approbation des comptes
 - 4c – Rapport de la commission financière sur le budget
 - 4d – Approbation du budget
 5. Election de la commission financière
 6. Désignation d'un candidat à la délégation de l'UP Sainte-Claire à la CEC
 7. Informations du conseil de gestion de l'Unité Sainte-Claire
 8. Informations sur le four et les autres activités pastorales
 9. Divers

Scrutateur : M. Jean-Félix Dafflon qui annonce 26 paroissien.ne.s ainsi que 2 auditeurs.

Le nombre de personnes ayant le droit de vote est de 26, donc la majorité absolue est de 14.

Mme la présidente souhaite la bienvenue à chacune et chacun et se réjouit de la participation nombreuse à cette dernière assemblée de la législature et remercie Noëllie Clément pour le chauffage de l'église.

Elle propose à M. Jean-Félix Dafflon, diacre, de faire lecture d'une prière avant de passer à l'ordre du jour.

Mme la présidente salue tout spécialement la présence du Père Robert Niem qui nous fait l'amitié de participer à notre assemblée et souhaite la plus cordiale bienvenue aux deux nouveaux conseillers de paroisse élus tacitement à la fin janvier 2023 : Marianne Brodard et Rémi Progin qui seront assermentés le 29 avril 2023 à Siviriez.

Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats sont enregistrés et ce procès-verbal sera mis en ligne sur le site de l'UP sous la page de notre paroisse.

L'ordre du jour est accepté.

Point 1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 23 MARS 2022

Le procès-verbal de l'assemblée du 23 mars 2022 est **approuvé à l'unanimité par l'assemblée**.
Le procès-verbal avait pu être consulté en ligne sur le site de l'UP Sainte-Claire.

Point 2 RAPPORT DE LA PRESIDENTE (texte reproduit intégralement)

Depuis notre dernière assemblée en mars 2022, les séances et les activités du Conseil de paroisse ont repris un bon rythme. Le Conseil s'est réuni à 12 reprises. Un certain nombre d'idées et de projets ont retrouvé de l'énergie pour être menés à terme ou alors finalement abandonnés. Cette année est véritablement une année de transition avec plusieurs changements de personnes ou de pratiques.

En mars l'an dernier, le Conseil s'est interrogé sur la création d'une petite salle de réunions et de 3 appartements protégés pour seniors. Un groupe d'experts a été mis sur pied, en collaboration avec le Bénéfice curial, composé de professionnels des finances et de la construction habitant le village, pour s'interroger sur la faisabilité de 6 appartements protégés sur la parcelle du bénéfice curial (four à pain). Ce projet n'a pas passé la rampe pour des questions financières.

En mai, la Fête-Dieu a eu lieu sur la Place de l'Arche. Janine Risse et Françoise Bulliard en ont été les chevilles ouvrières, pour la dernière fois, après un long engagement de plusieurs années. Nous sommes toujours à la recherche d'une à deux personnes pour compléter le groupe de préparation. Si des personnes sont intéressées, elles peuvent prendre contact avec moi.

En août, la Fête patronale a bien eu lieu en 2022 à la satisfaction de tous, après deux ans d'interruption qui nous ont paru bien long. Nous avons pour objectif d'en faire une fête villageoise, ouverte à tous. Nous avons eu des retours très positifs et les Flammkueche ont été très appréciées, ainsi que la visite du clocher et les diverses animations proposées. Une réflexion est en cours pour poursuivre dans cette voie, en ouvrant davantage la participation aux groupements villageois, malgré les restrictions budgétaires qui s'annoncent.

En septembre, après avoir pris congé de notre Curé modérateur, Dariusz Kapinski et du chanoine Jean-Jacques Martin, nous avons eu la joie d'accueillir le Père Augustin Onekutu et le Père Sébastien Méron lors de la fête de rentrée. L'accueil lors de la messe de reprise à Treyvaux, a été très chaleureux malgré la météo. Les chants et la joie communicative de l'Abbé Augustin nous ont conquis.

En octobre, nous avons rencontré pour la première fois le Conseil de paroisse d'Ependes pour chercher à nous rapprocher et à mettre en commun diverses activités de pastorale au sens large. Nous avons, avec Ependes, rencontré la responsable communale de Bois-d'Amont Solidaire, afin de parler des diverses activités en faveur des Séniors, comme le repas des Aînés, le loto des Aînés ou les cartes et de trouver la manière d'y contribuer. Ces rencontres de collaboration seront reconduites régulièrement.

En novembre, les membres du Conseil et la secrétaire, Lucienne Galley, ont eu le grand plaisir de faire une sortie à l'Abbaye d'Einsiedeln. Vous avez pu en lire quelques reflets dans la revue l'Essentiel.

En décembre, nous nous sommes mis très intensément à la recherche d'une relève pour nos deux conseillers démissionnaires, Véronique Descloux et Gérard Bongard, dont nous prendrons congé officiellement à la fin de cette assemblée. Ceci avec le succès que vous savez.

En janvier 2023, nous avons eu une séance avec le Groupement des antennes de quartier et avons convenu que la visite aux Aînés se ferait uniquement par ce Groupement et non plus selon une répartition entre ce Groupement et le Groupement des Femmes. Cela a pour conséquence d'allonger la période de visite entre janvier et mi-mai, plutôt que de les faire toutes dans le premier trimestre.

En mars, nous avons pris le relais de Dominique Schaller pour la préparation de la soupe de Carême. En effet, la préparation des pâtes du partage était une charge trop importante pour lui, tout en préparant ses menus de midi du samedi. Il a demandé à en être déchargé. Ainsi, avec la collaboration du Groupement des Femmes, le Conseil de paroisse a assuré la préparation et le service d'une soupe de chalet (au chaudron) à 79 personnes le 18 mars. Le deuxième service est prévu pour ce samedi 1^{er} avril entre 11h30 et 13h30. Venez tôt, même si nous allons augmenter les quantités, la recette a du succès ! Nous ferons ensuite un bilan de cette nouvelle formule.

Pour terminer, j'adresse mes chaleureux remerciements à mes collègues du Conseil, à sa secrétaire, et à notre diacre pour leur engagement et la qualité de nos échanges. Je remercie également, au nom du Conseil, toutes les personnes qui apportent leur précieuse contribution à la bonne marche de nos activités paroissiales et villageoises et que nous ne pouvons pas nommer ici.

Evelyne Charrière

Point 3 RAPPORT SUR L'ETAT DU BATIMENT DE L'EGLISE

M. Dominique Currat donne quelques informations sur les travaux entrepris. Nettoyage de la façade de la tour d'entrée de l'église, suppression des champignons et des traces de pollution. Application d'un produit pour protéger au mieux la molasse. En novembre, par mesure d'économie d'énergie, il a été décidé d'éteindre l'éclairage extérieur du clocher. Il a été fait appel à un électricien pour résoudre les problèmes des lampes de la tribune, l'arrivée des leds semble compliquée et le problème n'est pas totalement résolu. A la suite des intempéries dues au changement climatique, nous avons dû intervenir souvent pour pouvoir fermer la porte d'entrée. Le système de détection et la puissance du vent ouvraient continuellement cette porte. Le réglage du système et la re-musclature du ressort de fermeture ont permis de limiter le problème. Nous avons commencé à faire la tournée des croix de rogation en premier sur la Rte d'Ependes. La croix existante était totalement cassée. M. Francis Python a proposé et offert une ancienne croix de sa famille qui remplacera celle qui n'existe plus.

Nous avons projeté de changer les serrures des portes de l'église afin d'avoir un meilleur contrôle des personnes qui utilisent l'église. Le Conseil souhaite aussi améliorer la sonorisation de l'église avec un budget important qui comprend des haut-parleurs de nouvelle génération, des micros pour une meilleure compréhension et une boucle magnétique pour les personnes malentendantes. Ceci est un projet encore à l'étude.

Pour terminer, Dominique Currat adresse de vifs remerciements à Noëllie Clément pour son travail exceptionnel quant à l'entretien de notre église.

Point 4 PRESENTATION DES COMPTES 2022 ET DU BUDGET 2023

En préambule, la présidente relève que toutes les paroisses de notre UP vont au-devant d'années plus difficiles sur le plan financier. Les comptes 2022 s'en ressentent déjà ; le budget 2023 a été difficile à équilibrer et le CP a été contraint à réduire la voilure. Les raisons en sont d'une part la réduction des entrées du Bénéfice curial et l'augmentation des charges imposées par la Corporation ecclésiastique d'autre part. Le Conseil paroissial est en effet dans l'obligation de s'acquitter de certaines dépenses liées décidées par la Corporation ecclésiastique pour lesquelles il a été mis devant le fait accompli comme tant d'autres paroisses catholiques du diocèse. Une courrier a été envoyé par le Conseil de gestion pour demander une rencontre. Un accusé de réception a été adressé et cette question sera traitée par la Corporation ecclésiastique le 4 avril.

M. Gérard Bongard, responsable des finances, remet à chacun un récapitulatif des comptes 2022 et du budget 2023. Il parcourt les différentes rubriques et donne lecture des comptes 2022 et des détails du budget 2023.

Au chapitre « Administration », M. Bongard relève que les comptes présentent des coûts inférieurs de 9 % par rapport au budget 2022. Cela est dû à des économies sur les frais de réceptions et de rencontres. Pour le budget 2023, les frais de réceptions et de rencontres ont encore été réduits par rapport aux comptes 2022. Cependant, le budget de notre participation aux frais de l'Unité pastorale est plus élevé. Ainsi, les totaux des charges sont presque identiques.

Au chapitre « Culte et célébrations » : Les comptes et le budget 2022 sont presque identiques. Pour le budget 2023, il a été tenu compte de la remise de deux médailles Bene Merenti et le don au Brass Band Bois-d'Amont a été diminué.

Au chapitre « Ministère pastoral et évangélisation » : les totaux du budget 2022 et des comptes 2022 ne sont que très peu différents. En revanche, c'est dans ce chapitre que se trouvent les plus grands écarts entre les comptes 2022 et le budget 2023. Notre contribution à la Caisse des ministères a augmenté de 18 %, soit CHF 7'800.00 et celle à la Corporation ecclésiastique cantonale de 41 %, soit CHF 6'500.00. Du côté des produits, l'apport du Bénéfice curial a baissé très fortement en passant de CHF 21'826.00 versés en 2022 à CHF 9'700.00 prévu pour 2023. Le total de ces différences entre les comptes 2022 et le budget 2023 se monte à CHF 26'400.00 et influence de manière très importante le résultat du budget 2023. Mme Isabelle Baechler demande s'il y a une explication à cette grande augmentation de la participation à la Corporation ecclésiastique. M. Gérard Bongard répond que la CEC est en discussion avec les délégués des paroisses et que les augmentations ont été votées. Par contre, l'UP va entreprendre des démarches afin qu'il n'y ait pas d'autres augmentations voire une baisse des charges les prochaines années. Il semble aussi qu'une partie des augmentations vient de l'engagement de personnel mais aucune réponse précise n'a pu être donnée à ce jour. En tant que délégué de l'UP Sainte-Claire à l'Assemblée de la CEC, M. Jean-Daniel Wohlhauser pense qu'il ne faut pas s'attendre à une diminution. Il regrette n'avoir jamais été invité à participer à une séance du Conseil de gestion malgré sa demande.

Chapitre « Eglise et lieux de culte » : la facture finale pour l'entretien de la molasse de la façade de l'église a coûté CHF 5'100.00 de moins que le budget 2022. Ceci n'a pas d'influence sur le résultat effectif des comptes 2022, car cette dépense est compensée par un prélèvement sur la provision pour investissements. Pour 2023, il n'a pas été budgétisé de travaux particuliers et considéré uniquement les charges d'entretien courant.

Au chapitre « Partage et entraide » : pour l'année 2022 les dons correspondent au budget. Par contre, pour le four à pain, les 6 fournées n'ont rapporté que CHF 1'829.00 alors que le budget prévoyait un chiffre d'affaires de CHF 6'000.00. Pour le budget 2023, en raison de la perte budgétisée, le CP a limité les dons aux mouvements à but social et supprimé toutes les aides individuelles. Le budget 2023 du four à pain a été établi de manière très prudente.

Au chapitre « Finances et impôts » : les recettes d'impôts 2022 sont pratiquement identiques au budget. Le budget 2023 des rentrées fiscales est basé sur la moyenne des impôts perçus durant les années 2015 à 2022. Il s'agit d'une estimation prudente de ces postes particulièrement fluctuants.

Chapitre « Capitaux et emprunts » : la différence entre le budget 2022 et les comptes 2022 provient de la variation de cours de CHF 5'830.00 sur le placement de 500 parts du fonds de placement Swisscanto. En 2022, en raison de la guerre en Ukraine et d'autres facteurs, les investissements boursiers ont fortement baissé. Ce n'est pas une perte réalisée mais uniquement une correction de la valeur au bilan.

Chapitre « Autres postes » : la différence des produits entre le budget 2022 et les comptes 2022 provient du fait que la facture finale pour l'entretien de la molasse de la façade de l'église a coûté CHF 5'100.00 de

moins que le budget 2022. Ainsi, le prélèvement sur la provision pour investissements couvrant cette charge s'élève à CHF 5'100.00 de moins. Dans les produits du budget 2023 figurent un montant de CHF 22'170.00. Comme indiqué dans le chapitre « Ministère pastoral et évangélisation », certaines charges ont fortement augmenté et l'apport du Bénéfice curial a beaucoup baissé. Cette situation a généré une grosse perte qu'il n'était pas possible de budgétiser. En effet, il y avait déjà une perte importante au budget 2022. Lorsque les charges budgétisées dépassent les produits de plus de 5 % par année, sur deux années consécutives, la Paroisse doit hausser les coefficients de ses impôts. Afin d'éviter une hausse d'impôts, se présente une solution plus agréable. Il s'agit d'effectuer un prélèvement de CHF 22'170.00 sur les réserves générales figurant au passif du bilan.

Résultat du compte de fonctionnement

Budget 2022	Charges	CHF 209'533.00	Produits	CHF 199'120.00
Comptes 2022	Charges	CHF 199'868.24	Produits	CHF 191'031.79
Budget 2023	Charges	CHF 194'263.00	Produits	CHF 185'770.00

Nous bouclons l'exercice 2022 avec une perte de CHF 8'836.45 et le budget 2023 prévoit une perte de CHF 8'493.00. Au 31.12.2022, la fortune est de CHF 280'479.83.

M. Gérard Bongard adresse ses vifs remerciements à la caissière, Mme Catherine Schorderet, pour son excellent travail ainsi qu'au personnel administratif de la caisse communale pour la perception des impôts.

4a - Mme Christiane Sieber, présidente de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission qui préavise favorablement les comptes 2022 présentés. Elle remercie le responsable des finances et la caissière pour l'excellent travail et la parfaite tenue des comptes et l'assemblée peut se prononcer.

Approbation

Les paroissiennes et paroissiens qui approuvent les comptes 2022 tels qu'ils viennent d'être présentés sont priés de le manifester par main levée.

4b - Les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité

4c- La commission financière délivre également un préavis favorable concernant le budget de 2023.

Approbation

Les paroissiennes et paroissiens qui approuvent le budget de fonctionnement 2023 tel qu'il vient d'être présenté sont priés de le manifester par main levée.

4d - Le budget de fonctionnement 2023 est approuvé à l'unanimité.

Mme la présidente remercie Mme Christiane Sieber pour la lecture de ces rapports.

Elle adresse également un chaleureux merci à M. Gérard Bongard pour son travail minutieux et sa rigueur comptable ainsi que pour sa maîtrise des finances, à Mme Schorderet et à la commission financière.

Point 5 ELECTION DE LA COMMISSION FINANCIERE

La commission financière est généralement composée de trois personnes. Elle est présidée par Mme Christiane Sieber, secondée par M. Michaël Allred et M. Jean-Luc Büchel. Ce dernier a souhaité remettre son mandat. C'est pourquoi, M. Romain Bongard, domicilié au Pré-de-l'Arche à Arconciel est proposé à l'élection. M. Bongard est élu à l'unanimité.

Point 6 DESIGNATION D'UN CANDIDAT A LA DELEGATION DE L'UP SAINTE-CLAIRE A LA CEC

L'Assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg est le pouvoir législatif et elle exerce principalement des compétences législatives et budgétaires (art. 58 Statut), sous réserve d'un référendum facultatif en matière législative et financière (art. 59 Statut). M. Jean-Daniel Wohlhauser a été l'un de nos représentants pour cette législature, avec M. Bruno Haller, de Marly. L'Assemblée est composée de soixante membres qui se répartissent comme suit :

- Quarante membres qui représentent les paroisses, élus dans les secteurs pastoraux
- Huit prêtres, diacres ou agents pastoraux laïcs, élus par leurs pairs
- Deux représentants des communautés religieuses, élus par les religieuses et religieux domiciliés dans le canton

- Trois membres représentant les mouvements reconnus par l'Autorité diocésaine, élus par les organes de ces mouvements
- Sept personnes désignées par l'Evêque.

Le renouvellement de l'Assemblée se fera en deux phases : les assemblées paroissiales du printemps 2023 désigneront les candidats. En automne, les assemblées des délégués des Unités pastorales respectivement leurs Conseils de gestion éliront les représentants des paroisses entre ses candidats désignés. Pour notre Paroisse, il s'agit de désigner au moins 1 candidat-e aux élections de septembre. Chaque paroisse de l'UP fera de même, pour un total de 2 sièges à repourvoir. Des contacts ont été pris au sein de notre Paroisse mais personne n'est proposé ce soir. La présidente demande si une personne présente est intéressée à cette fonction. M. Gérard Demierre relève que notre Paroisse a déjà eu des représentants. M. Jean-Daniel Wohlhauser pense qu'il faut rechercher une personne membre d'un conseil de paroisse qui connaisse ce qui se passe au niveau financier et au niveau de l'UP, rechercher une personne dont le profil est apte à entrer dans une commission et avoir un peu de stratégie. Pas de candidat à proposer pour notre Paroisse.

Point 7 INFORMATIONS DU CONSEIL DE GESTION DE L'UNITE SAINTE-CLAIRE

Le conseil de gestion de l'UP se réunit 3 à 4 fois par année. Il a pour mission de gérer la caisse commune de l'UP. Il propose un budget en tenant compte des besoins de la pastorale et assure sa mise en œuvre, il tient la comptabilité et fournit un rapport. Le conseil de gestion est également responsable de l'engagement du personnel. Depuis l'an dernier, le conseil de gestion s'est surtout engagé pour l'adieu à l'ancienne équipe du clergé et pour l'accueil de la nouvelle équipe ainsi que pour la recherche de logements. Actuellement, les prêtres ne logent pas à la cure de Praroman mais à la Rue des Frères Lumière à Marly. Une démarche a été faite au nom de l'UP envers la CEC pour avoir une rencontre de conciliation, une discussion concernant de l'augmentation des charges et il est prévu d'y associer le représentant à l'assemblée de la CEC pour cet échange. Une réponse devrait venir après le 4 avril.

Point 8 INFORMATIONS SUR LE FOUR ET LES AUTRES ACTIVITES PASTORALES

Mme Nicole Bulliard donne connaissance du rapport d'activité du four à pain en 2022. Huit fournées ont été organisées dont deux réservées pour le chœur mixte et les servants de messe. Durant les six fournées programmées pour le groupe du four ont été confectionnés en mars 49 pains, en avril 51 pains, en juillet 55 pains, en août 46 pains en septembre 71 pains et 311 meringues pour la bénédiction d'octobre, en octobre 87 kuchôlas. Au total pour l'année 2022, 350 pains vendus. Le groupe du four a décidé d'ouvrir les commandes à toute la population avoisinante et espère ainsi remplir le carnet de commandes pour 2023. Un nouveau flyer sera distribué à tous ménages dans la Commune de Bois-d'Amont. Les dates retenues pour le groupe sont : 22 avril, 17 juin, 22 juillet et 7 octobre avec les Flammkueche pour la fête Patronale du 27 août. Dates pour le chœur mixte le 13 mai, Arconciacum le 1^{er} juillet et le 23 septembre pour les servants de messe. M. Gérald Kolly a décidé de quitter le groupe et MM. Jérémie Mottas et Romain Monnard rejoindront l'équipe. Mme Bulliard remercie les paroissien.ne.s pour leur fidélité et leur soutien.

Mme Véronique Descloux relève qu'en 2022, la Paroisse a pu réaliser tous les événements et manifestations planifiés, sans contrainte et sans restriction : apéritif de Pâques, la Fête-Dieu sous un soleil radieux, une magnifique fête Patronale qui a ravi petits et grands tout au long de la journée et le concert de l'Avent.

M. Jean-Félix Dafflon, diacre et répondant pour notre Paroisse, relève que les nouveaux prêtres, MM. Les Abbés Augustin Onekutu et Sébastien Méron ont été bien accueillis dans notre UP. Ce sont des Spiritains qui vivent en communauté et avant d'arriver dans notre UP, ils ne se connaissaient pas. Ils conservent des relations avec la communauté des Spiritains de Fribourg et leur Provincial, à Vouvry, avec qui ils ont toujours des réunions. Ils ont encore quelques difficultés à répondre à chaque personne, donc M. Jean-Félix Dafflon demande aux paroissiens d'avoir un peu de patience. Les conseils de communauté des 6 paroisses vont se rencontrer en mai prochain pour discuter des propositions sur le thème de la synodalité (marcher avec, être avec) afin que les chrétiens soient plus à l'écoute des autres.

Point 9 DIVERS

M. Daniel Python demande combien de paroissiens sont sortis de l'Eglise en 2022. 12 sorties d'Eglise et une sortie de la Corporation ecclésiastique sur 726 paroissiens au 31.12.2022.

La présidente donne encore la date du repas des engagés des paroisses d'Arconciel et d'Ependes le 2 juin 2023 au restaurant des Trois Sapins.

La présidente prend congé des 2 conseillers qui ne sont pas représentés pour la prochaine législature : M. Gérard Bongard est remercié de tout cœur d'avoir mis au service de la communauté paroissiale ses compétences étendues d'expert-comptable, que ce soit pour la tenue des comptes, pour l'établissement des budgets, pour la gestion de notre portefeuille d'assurances ou des questions de gestion du personnel. Il a œuvré avec compétence et rigueur dans le suivi des affaires courantes, mais aussi avec humour, bonne humeur et bon sens. Il a grandement contribué au bon déroulement des séances du conseil et il a été un collègue très apprécié. Les membres du Conseil lui sont d'ores et déjà très reconnaissants pour sa disponibilité dans la mise au courant de son successeur, M. Rémi Progin.

Mme Véronique Descloux est également remerciée pour ces années d'engagement au service de la pastorale. Elle a coordonné avec un grand sens pratique les nombreuses manifestations organisées tout au long de l'année, que ce soit les apéritifs ou les thés à la déchetterie. Elle a ainsi entretenu de précieux contacts avec les sociétés villageoises, telles que la société de Jeunesse, le Groupement des Femmes, les Antennes de quartier, le Conseil de communauté ou encore l'Inter-société de Bois-d'Amont, pour les principales. Merci pour sa disponibilité et son engagement, son sens pratique et ses interventions constructives très appréciés.

Clôture

Si la parole n'est plus demandée et arrivant au terme de cette assemblée, Madame la présidente remercie les participants.

L'assemblée débute à 20h00 et se termine à 21h25.

La présidente

La secrétaire

Evelyne Charrière Corthésy

Lucienne Galley